



Compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2024

Ordre du jour

- Avis SCOT - PETR
- Convention ALECOB
- Devis divers
- Créances irrécouvrables – Budget assainissement
- Ecole St Georges de Gouarec: frais de fonctionnement
- Tarifs communaux 2024 : ajouts
- Frais de rétrocession – parcelle WK161
- Questions diverses

**L'an deux mil vingt-quatre,
le quinze février à 18h,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Edward POUILLET, Yolande LE LOUARN, Antony KEREVEUR.

Absent (e)s excusé(e)s : Geneviève PINTO, Michel EDY

Absent(e)s: Victoire LANI

Nombre de Conseillers : 11
Présents : 8
Votants : 8

Avis SCOT PETR

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 16 octobre 2023, le comité syndical du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays COB.

Conformément à l'article L143.20 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT est transmis, pour avis au préfet, aux collectivités et aux personnes publiques associées.

Les grands objectifs du SCOT sont les suivants :

- Organiser un territoire maillé autour de la ville-centre de Carhaix et des bassins de vie de proximité
- Contribuer à la cohésion sociale en organisant la proximité des équipements et services
- Organiser les mobilités dans le territoire et vers les territoires extérieurs (transports en commun, routes, rails, circulations douces, ...)
- Organiser l'urbanisation pour préserver et valoriser les paysages
- Moderniser le parc de logements anciens pour valoriser ce patrimoine et améliorer sa performance énergétique
- Positionner le territoire comme une terre d'excellence en matière de technologies numériques
- Créer les conditions de développement économique dynamique et qui profite à l'ensemble du territoire

- Contribuer au développement du tourisme et de la culture en mettant en valeur les atouts qui fondent l'attractivité du territoire et en organisant la capacité d'accueil
- Favoriser la pérennité des activités agricoles et l'innovation des activités agroalimentaires
- Créer les conditions d'un développement durable, notamment en :
 - o Développant des filières économiques dans les différents champs du développement durable (éco-construction, énergies renouvelables, etc)
 - o Sécurisant la ressource en eau de qualité
 - o Organisant le traitement et la valorisation des déchets

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec **5 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, émettent un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays COB.

Convention ALECOB

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. L'ALECOB a développé le Conseil Energie Partagé en partenariat avec l'ADEME dont le principe est la mise à disposition d'une « compétence énergie (bilans, diagnostics, contrôles, ...) pour les communes adhérentes à l'association. C'est une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre.

Madame la Maire propose que la commune adhère à l'ALECOB. Le montant de l'adhésion est de 1.20 € / habitant. En 2024, pour la commune de Lescouët-Gouarec, cela ferait 214 x 1.20 € = 256.80 €. La durée de la convention est de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** madame la Maire à signer la convention d'adhésion à l'ALECOB pour une durée de trois ans.

Devis divers

Madame la Maire présente plusieurs devis qui ont été demandés dans le cadre de travaux et achats.

- Devis couverture/bardage – Maison bleue

Suite aux dernières intempéries, des infiltrations ont été constatées dans la partie garage de la Maison bleue. Il est donc urgent d'intervenir rapidement par la mise en place d'un bardage en ardoise des deux pignons.

Deux devis ont été demandés :

- Couverture LE GUILLOU, à Silfiac pour un montant de 5 485.05 € H.T, soit 6 582.06 € T.T.C
- L'Ardoise d'Or à Séglien pour un montant de 7 361 € H.T, soit 8 833.20 € T.T.C

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de choisir le devis proposé par LE GUILLOU, à Silfiac pour un montant de 5 485.05 € H.T, soit 6 582.06 € T.T.C
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ce devis.

- Devis toiture – Chapelle de Karmez

Deux devis ont été demandés :

- Couverture LE GUILLOU, à Silfiac pour un montant de 3 660 € H.T, soit 4 392 € T.T.C
- L'Ardoise d'Or à Séglien pour un montant de 3 378 € H.T, soit 4 053.60 € T.T.C

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de choisir le devis proposé par LE GUILLOU, à Silfiac pour un montant de 3 660 € H.T, soit 4 392 € T.T.C
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ce devis.
- **Devis cabane à livres - EBECOB**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une cabane à livres avait été évoquée près de la Maison bleue. Elle présente le devis de l'EBECOB pour un montant de 416.67 € H.T, soit 500 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ce devis.
- **Devis électricité – Maison bleue**

Un devis a été demandé à Gilles Robert, électricien pour l'installation d'un éclairage dans la partie garage de la Maison bleue. Le montant de ce devis est de 418 € H.T, soit 501.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ce devis.
- **Devis bois – Maison bleue et salle des fêtes**

Madame la Maire a demandé à Philippe, l'employé communal, de réaliser quelques travaux, à savoir un petit abri devant l'entrée de la salle des fêtes ainsi qu'une marche et un banc dans la Maison bleue.

Deux devis ont été demandés :

- JARNO BOIS, à Camors pour un montant de 518.18 € H.T, soit 625.34 € T.T.C
- Espace bois à Carhaix pour un montant de 573.78 € H.T, soit 688.54 € T.T.C

Le coût de livraison étant nettement moins élevé à Espace bois, c'est ce devis qui a été retenu.

Budget assainissement – Créances irrécouvrables

Madame la Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier Principal de Loudéac a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget Assainissement.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Madame la Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 626,93 €. Elle précise que ces titres concernent la redevance assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Loudéac dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMETTENT** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus

- **INSCRIVENT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ecole St Georges de GOUAREC – Frais de fonctionnement

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de l'école privée St Georges de Gouarec. Elle accueille 1 enfant, en cycle 1, de Lescouët-Gouarec pour l'année 2023-2024 et sollicite une participation de la commune aux frais de fonctionnement.

La moyenne départementale s'élève à 1 600.00 € (élève en cycle 1) et à 530.00 € (élève en cycles 2 et 3) en Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDENT** une participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Georges de Gouarec sur la base de la moyenne départementale 2023, soit un montant de 1 600.00 € pour le cycle 1
- **AUTORISENT** Madame la Maire effectuer cette dépense.

Tarifs communaux 2024 - Modification

Suite à la délibération 2023-12-0 du 14 décembre 2023 concernant les tarifs communaux 2024, Madame la Maire, aimerait ajouter une précision concernant les tarifs de location de la salle des fêtes.

SALLE POLYVALENTE		
	Tarifs d'été : du 01/05 au 30/09	Tarifs d'hiver : du 01/10 au 30/04
Petite salle (salle de réunion)	45 €	70 €
Grande salle	120 €	160 €
Forfait week-end (avec cuisine)	300 €	380 €
Café Obsèques	80 €	100 €
Cuisine	80 €	

Pour les associations :

- gratuité de la location de la salle des fêtes
- gratuité de la cuisine **une fois par an**
- chauffage : 40 €

Pour les particuliers, organismes et associations extérieures, un tarif de 40 € de chauffage (pendant la période d'hiver) sera appliqué pour des évènements sans location de salle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette décision.

Madame la Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec les présidents des associations ou leurs représentants afin de les informer de ces modifications. La question du nettoyage de la salle a également été évoquée lors de cette rencontre : un état des lieux sera réalisé avant et après chaque location.

Madame la Maire propose également de mettre à la location la Maison bleue pour les habitants de la commune.

Elle propose les tarifs suivants :

- 100 € la location pour les habitants de la commune
- 40 € pour le chauffage en hiver (du 01-10 au 30-04) pour les habitants de la commune et les associations lors de manifestations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette décision.

Frais de rétrocession – Parcelle WK161

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite à la régularisation du bornage de la parcelle WK 161, des frais d'acte de cession à titre de rectification de limite cadastrale sont demandés à la commune.

Le montant est de 1 euro du m², soit 76 m² au prix de 76 € de rétrocedés, les frais d'acte sont de l'ordre de 200 € et il faut ajouter 76 € pour le prix de la rétro cession, soit un montant total de 276 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette décision.
- **AUTORISENT** Madame la Maire à effectuer cette dépense et à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

- **Pancarte Maison bleue**

Madame la Maire propose de faire installer une pancarte sur la Maison bleue pour la localiser et la mettre en valeur.

- **Lampadaire salle des fêtes**

Deux lampadaires sont situés à la salle des fêtes. Madame la Maire propose de les enlever et de demander à un électricien un devis pour des lampes détectrices de mouvements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



